



DECISION MODIFICATIVE N°1

NOTE SYNTHETIQUE

Commune d'Aiffres

Mairie

41 rue de la mairie

79230 AIFFRES

Tél : 05 49 32 02 47 - Fax : 05 49 32 11 69

Mail : mairie@ville-aiffres.fr

Site internet : www.ville-aiffres.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes réelles de fonctionnement

B – Les dépenses réelles de fonctionnement

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les recettes réelles d'investissement

B – Les dépenses réelles d'investissement

PREAMBULE

Une décision modificative est un acte d'ajustement.

Contrairement au budget supplémentaire qui est également un acte de report, la décision modificative n'a pas vocation à intégrer les résultats (excédents ou déficits) des années précédentes. Celle-ci est néanmoins suffisante en l'espèce, l'intégration des résultats ayant été réalisée en 2019 dans le cadre du vote du budget primitif, après adoption par le Conseil municipal du Compte administratif 2018.

Comme tout acte budgétaire, la décision modificative doit être votée en équilibre en application de l'article L.1612-4 du Code général des collectivités territoriales et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

L'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales précise toutefois que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au Compte administratif de l'exercice précédent ».

Les ajustements budgétaires proposés au Conseil municipal pour la première décision modificative de l'année 2019, destinés à rapprocher les prévisions du Budget primitif de l'exécution du budget au cours de l'exercice, concernent uniquement le budget principal de la commune.

Le vote de cette décision modificative fait suite aux décisions budgétaires suivantes :

	Budget principal	Budget annexe « Espace Tartalin »	Budget autonome « Activités panneaux photovoltaïques »
Débat d'orientations budgétaires	24/01/2019	24/01/2019	24/01/2019
Compte administratif 2018	14/03/2019	14/03/2019	14/03/2019
Budget primitif	14/03/2019	14/03/2019	14/03/2019

Pour rappel,

- **La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de recettes et de dépenses nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. Certaines sont obligatoirement inscrites au budget (frais de personnel, indemnités des élus, entretien de la mairie...).
- **La section d'investissement** présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des subventions et éventuellement par l'emprunt.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes	BP 2019	Proposition nouvelle DM 2019	Prévu 2019	Variation
Atténuations de charges	55 000,00	+ 0,00	55 000,00	0,00%
Produits des services	599 495,00	+ 0,00	599 495,00	0,00%
Impôts et taxes	2 793 750,00	+ 20 543,00	2 814 293,00	0,74%
Dotations et participations	941 255,00	+ 7 189,00	948 444,00	0,76%
Produits gestion courante	149 615,00	+0,00	149 615,00	0,00%
Produits financiers	33 539,00	+ 0,00	33 539,00	0,00%
Produits exceptionnels	7 000,00	+ 5 000,00	12 000,00	71,43%
TOTAL	4 579 654,00	+ 32 732,00	4 612 386,00	0,71%

L'augmentation des recettes réelles de fonctionnement s'explique de la manière suivante :

- Produit des impositions directes : + 20 543 euros (suite à notification des services de l'Etat)
- Dotation globale de fonctionnement : - 998 euros (suite à notification des services de l'Etat)
- Attribution de compensation pour les exonérations de taxes foncières et d'habitation : + 8 187 euros (suite à notification des services de l'Etat)
- Pénalités de retard perçues (exécution d'une commande publique) : + 5 000 euros

2 – Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses	BP 2019	Proposition nouvelle DM 2019	Prévu 2019	Variation
Charges à caractère général	1 080 590,00	+ 18 950,00	1 099 540,00	1,75%
Charges de personnel	2 140 000,00	+ 0,00	2 140 000,00	0,00%
Charges de gestion courante	537 791,00	+ 4 200,00	541 991,00	0,78%
Charges financières (hors emprunts nouveaux)	120 098,00	+ 0,00	120 098,00	0,00%
Charges exceptionnelles	203 950,20	+ 1 600,00	205 550,20	0,78%
Atténuation produits	12 000,00	+ 0,00	12 000,00	0,00%
Dépenses imprévues	50 000,00	+ 0,00	50 000,00	0,00%
TOTAL	4 144 429,20	+ 24 750,00	4 169 179,20	0,60%

Au-delà des réajustements faisant suite à des dépenses non prévues (réparations, titres annulés...), les principales propositions de la DM 2019 concernent :

- Une participation attribuée sous forme de subvention à la Société Protectrice des Animaux (SPA) pour la stérilisation des chats errants sur la commune (+ 1 200 euros)
- Un complément de 5 000 euros portant sur le second volet de l'audit du service enfance/jeunesse
- Un complément de 2 300 euros relatif à l'audit culture commandé par la Ville, portant sur les prestations de restitution des travaux
- Une enveloppe prévisionnelle de 2 000 euros consacrée aux études surveillées en lien avec les écoles

En prenant uniquement en compte les opérations réelles (celles générant un flux financier, au contraire des opérations d'ordre qui ne sont que des écritures comptables), la section de fonctionnement évoluerait donc de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	BP 2019	Proposition nouvelle DM 2019	Prévu 2019	Variation
Dépenses réelles	4 144 429,20	+ 24 750,00	4 169 179,20	+ 0,60%
Recettes réelles	4 579 654,00	+ 32 732,00	4 612 386,00	+ 0,71%
SOLDE	435 224,80	+ 7 982,00	443 206,80	+ 1,14%

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement

La décision modificative ne prévoit pas d'ajustements quant aux recettes d'investissement (en opérations réelles).

Pour rappel, voici les sommes inscrites au budget primitif.

Recettes	BP 2019	Proposition nouvelle DM 2019	Prévu 2019	Variation
FCTVA	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00%
Taxes d'urbanisme	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00%
Subventions d'invest. (dont 695 345,40 € de RAR)	855 200,00	0,00	855 200,00	0,00%
Emprunts	403 000,00	0,00	403 000,00	0,00%
Produit des cessions	171 000,00	0,00	171 000,00	0,00%
Autres recettes dont 1068	1 568 049,88			0,00%
Sous-total recettes réelles	3 122 249,88	0,00	3 122 249,88	0,00%

Il faut préciser que la Communauté d'agglomération de Niort a notifié à la commune le versement d'une contribution de 10 895 euros pour la construction d'un abribus dans le cadre de l'opération du Petit Fief. Celle-ci n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous car elle prendra comptablement la forme d'une opération d'ordre (sans flux financier).

2. Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses	BP 2019	Proposition nouvelle DM 2019	Prévu 2019	Variation
Dette (hors emprunts nouveaux)	268 974,00	0,00	268 974,00	0,00%
Programme d'investissement (dont 1 395 916,79 € de RAR)	2 418 858,26	-13 968,00	2 432 826,26	0,58%
Subventions HLM	25 000,00	5 000,00	30 000,00	20,00%
Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00%
Sous-total dépenses réelles	2 762 832,26	-8 968,00	2 781 800,26	0,69%

La somme nette des dépenses d'investissement réelles fait apparaître un excédent par rapport au budget primitif de + 8 968 euros. Cela s'explique par la suppression, dans l'opération TGRB 2019, des travaux relatifs à l'accueil de la Mairie qui ne seront réalisés qu'en 2020. Les frais d'architecte liés à cette opération ont toutefois été conservés.

En outre, il a été décidé de supprimer l'acquisition de 14 tablettes, pour un montant de 7 000 euros, compte tenu des décisions à prendre sur ce sujet en lien avec les différents partenaires.

Au niveau des dépenses supplémentaires, il est intéressant de noter les éléments suivants :

- Actualisation du marché relatif à la requalification et à l'extension du cimetière communal : + 7 000 euros

- Actualisation du marché relatif à la requalification des espaces du Petit Fief : + 35 000 euros
- TGRB 2018 : actualisation des prix du marché et réalisation de travaux dans le cadre du lot infructueux : + 8 018 euros
- Acquisition de matériel informatique divers : + 9230 euros
- Mission de programmation relative aux groupes scolaires : + 20 000 euros

Hors opérations d'ordre, la décision modificative modifiera donc le budget primitif de la manière suivante :

INVESTISSEMENT	BP 2019	Proposition nouvelle DM 2019	Prévu 2019	Variation
Dépenses réelles	2 762 832,26	- 8 968,00	4 169 179,20	+ 0,60%
Recettes réelles	3 122 249,88	0,00	4 612 386,00	+ 0,71%
SOLDE	435 224,80	- 8 968,00	443 206,80	+ 1,14%